



Plan régional  
d'insertion des  
travailleurs  
handicapés



# Apprentissage et Handicap : Jeu-dis Oui !

## Réseau des Référents Handicap en CFA

Occitanie

Septembre 2021



# Accueil

Isabelle PICARD  
Muriel DUBOS  
Nadine BLANC  
**Agefiph Occitanie**

&

Anne-Sophie FRAGNOL  
**Amnyos**



- Muet
- Renommer « prénom – organisation – localisation »
- Si faible connexion, ne conserver que l'audio
- Cette présentation sera enregistrée



## Prochains RDV

- **Animation thématique de sensibilisation à l'accueil de PSH**
  - « Troubles du spectre autistique » - Lundi 04 octobre - de 10h à 12h  
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf3oQjGLrOuKj0wgmDUeryLBCe\\_YKzyV6zA6M0hxaBfkt3vwQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf3oQjGLrOuKj0wgmDUeryLBCe_YKzyV6zA6M0hxaBfkt3vwQ/viewform)
  - « Handicap mental » - Lundi 06 décembre – de 14h à 16h
- **1<sup>ère</sup> rencontre d'échange de pratiques : le mardi 30 novembre 2021**



# LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ACCUEIL D'UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

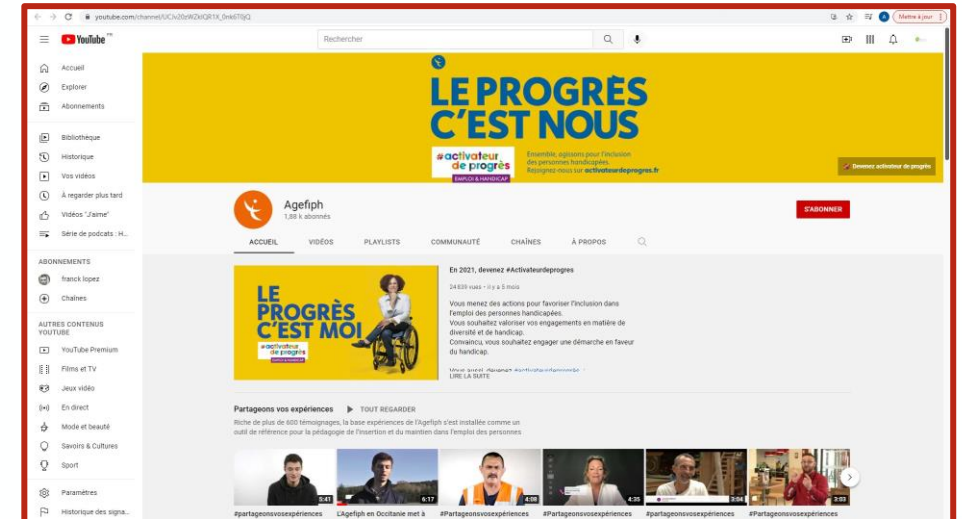
## OUTILS ET RESSOURCES

# Des ressources à votre disposition

- Les documents et informations utiles qui vous sont présentés ici sont accessibles sur les sites ressources de l'Agefiph :

- [Centre de ressources](#)

- [Chaîne Youtube](#)



# Les principales étapes de l'accueil d'un apprenti en situation de handicap

## ETAPE 1 : L'accueil

- Identifier les apprentis en situation de handicap et si besoin les accompagner vers une demande de RQTH ?
- Identifier son référent de parcours professionnel
- Identifier les besoins individuels de compensation

## ETAPE 2 : La Formation en apprentissage

- Mettre en œuvre des adaptations : organisationnelles, techniques et humaines
- Suivre des adaptations

## ETAPE 3 : L'accueil en entreprise

- Appui et accompagnement spécifiques/spécialisés Agefiph
- Aides et outils spécifiques/spécialisés Agefiph

Idéalement le repérage des besoins de compensation doit se faire en amont au moyen :

- du formulaire et des échanges lors de l'entretien d'accueil avec l'apprenti(e) ou sa famille
- de l'exploration du parcours antérieur de l'apprenti
- d'échanges avec un référent de parcours qui pourra signaler une RQTH ou des difficultés à prendre en compte.

## ETAPE 1: Accueil

### Identifier les apprentis en situation de handicap

➤ **Si besoin les accompagner vers une demande de RQTH**

- ✓ Les demandes de RQTH se font auprès des MDPH : [Contacts ici](#)

### Identifier son référent de parcours professionnel

- ✓ Cap emploi : [Liste des référents Alternance ici.](#)
- ✓ Pôle emploi ou Mission locale
- ✓ Structures Médico-Sociales
- ✓ Structures spécialisées (ULIS, EAC, CFAS, etc)

### Identifier les besoins individuels de compensation

- ✓ Appuis et accompagnements proposés par l'Agefiph
  - **Ressource Handicap Formation (RHF)** : [Fiche descriptive ici](#)
  - **Prestations d'Appui Spécifique (PAS)** : [Contacts](#) et [Descriptif](#)
- ✓ Aides et outils Agefiph en soutien :
  - **Outils**
    - [Fiche « Accessibilité et compensation »](#)
    - Kit minimum d'accessibilité
    - Grille d'auto-positionnement pour évaluer le niveau d'accessibilité du centre de formation et des formations dispensées et repérer les marges de progrès en matière d'accessibilité
    - Guide pratique des adaptations en formation selon les différents types de handicap (outil de la RHF)
    - [Outil d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap](#)
  - **Aides financières spécifiques**
    - [Aide au Parcours vers l'Emploi des personnes handicapées](#)

## ETAPE 1: Accueil

Idéalement le repérage des besoins de compensation doit se faire en amont au moyen :

- du formulaire et des échanges lors de l'entretien d'accueil avec l'apprenti(e) ou sa famille
- de l'exploration du parcours antérieur de l'apprenti
- d'échanges avec un référent de parcours qui pourra signaler une RQTH ou des difficultés à prendre en compte.

Son rôle est d'aider le référent handicap à :

- Comprendre la notion de situation de handicap
- Identifier les bons appuis externes
- Co-construire des solutions d'aménagements des parcours de formation

### Identifier les besoins individuels de compensation

- ✓ Appuis et accompagnements proposés par l'Agefiph
  - **Ressource Handicap Formation (RHF)** : [Fiche descriptive ici](#)
  - **Prestations d'Appui Spécifique (PAS)** : [Contacts](#) et [Descriptif](#)

### ✓ Aides et outils Agefiph en soutien :

- **Outils**
  - [Fiche « Accessibilité et compensation »](#)
  - Kit minimum d'accessibilité
  - Grille d'auto-positionnement pour évaluer le niveau d'accessibilité du centre de formation et des formations dispensées et repérer les marges de progrès en matière d'accessibilité
  - Guide pratique des adaptations en formation selon les différents types de handicap (outil de la RHF)
  - [Outil d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap](#)
- **Aides financières spécifiques**
  - [Aide au Parcours vers l'Emploi des personnes handicapées](#)

Ces deux outils sont remis suite à la formation socle « devenir référent handicap » et à l'atelier de professionnalisation RHF – [Retrouvez les dates de formation ici](#)

Cet outil est accessible par les ateliers de professionnalisation proposés par la RHF – [Informations ici](#).

aux personnes handicapées

### Identifier son référent de parcours professionnel

- ✓ Cap emploi : [Liste des référents Alternance ici](#).
- ✓ Pôle emploi ou Mission locale
- ✓ Structures Médico-Sociales
- ✓ Structures spécialisées (ULIS, EAC, CFAS, etc)

Dans chaque région, l'Agefiph a sélectionné des **intervenants spécialisés** dans **chaque type de handicap** (moteur, visuel, auditif, mental, psychique et cognitif) pour proposer une expertise, des conseils ou des techniques/modes de compensation afin de répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne dans des situations identifiées par les prescripteurs-référents de parcours (seuls Cap emploi, Pôle emploi, les Missions locales, et la RHF exceptionnellement peuvent prescrire une PAS)

### Identifier les apprentis en situation de handicap

#### ➤ Si besoin les accompagner vers une demande de RQTH

- ✓ Les demandes de RQTH se font auprès des MDPH : [Contacts ici](#)

**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées

**RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé



## ETAPE 2 : La formation en apprentissage

Mettre en œuvre des adaptations :  
organisationnelles, techniques et humaines

- Appuis et accompagnements proposés par l'Agefiph
- Aides et outils Agefiph en soutien

Suivre des adaptations

- Appuis et accompagnements proposés par l'Agefiph
- Aides et outils Agefiph en soutien

## ETAPE 2 : La formation en apprentissage

### La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit, pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2021 :

- La nécessité d'une **évaluation préalable des besoins de compensation** de l'apprenti. Elle devra être reconduite chaque année pour tenir compte des évolutions des attendus de la formation et/ou du handicap.

- Une majoration du niveau de financement de l'OPCO ajustée aux besoins de compensation identifiés lors de cette évaluation, dans la limite d'un plafond de 4000 €.

- En parallèle de cette majoration, l'Agefiph a mis en place une aide supplémentaire, qui s'appuie sur un **outil d'évaluation des besoins de l'apprenant complémentaire à la démarche de majoration du niveau de prise en charge du contrat**. L'objectif est de permettre, en cas de surcoût liés à un plus fort besoin d'adaptation, la mobilisation d'un complément à la majoration du niveau de prise en charge. Les dispositions de l'Agefiph permettent également de financer les besoins de compensation des apprentis bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (ou en voie de l'être), non titulaires de la RQTH.

### La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit :

La création d'une majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis handicapés avec RQTH. Cette majoration s'applique pour tout apprenti dont la qualité de travailleur handicapé a été reconnue. Elle est financée par les OPCO dans la limite de 4000€

## Mettre en œuvre des adaptations : organisationnelles, techniques et humaines

### ➤ Appuis et accompagnements proposés par l'Agefiph

- Ressource Handicap Formation (RHF) : [Fiche descriptive ici](#)
- Prestations d'Appui Spécifique (PAS) : [Contacts](#) et [Descriptif](#)

### ➤ Plateforme de prêt de matériel / PPMO (uniquement en complément d'une PAS et pour une durée de 3 mois maximum )

### ➤ Aides et outils Agefiph en soutien

#### • Outils

- Guide pratique des adaptations en formation selon les différents types de handicap (outil de la RHF)
- Kit minimum d'accessibilité
- Outil d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap

Cet outil est accessible par les ateliers de professionnalisation proposés par la RHF – [Informations ici.](#)

Cet outil est remis suite à la formation socle « devenir référent handicap » et à l'atelier de professionnalisation RHF – [Retrouvez les dates de formation ici](#)

#### • Aides financières spécifiques

##### • Aides à la compensation (technique, humaine, déplacement) :

- [Aide technique](#)
- [Aide humaine](#)

**Objectif** : compenser le handicap grâce à des moyens techniques ou humains afin de favoriser l'autonomie d'une personne handicapée dans son parcours vers l'emploi.

##### • [Aide aux déplacements](#)

**Objectif** : favoriser le parcours vers l'emploi et la formation pour une personne handicapée ayant des difficultés à se déplacer.

##### • [Aide exceptionnelle au parcours de formation](#)

**Objectif** : couvrir les dépenses d'équipements informatiques nécessaire à la continuité du cycle de formation.

##### • [Aide au Parcours vers l'Emploi des personnes handicapés](#)

##### • Majoration du coût contrat d'apprentissage : [Guide majoration du coût contrat TH](#)

**Objectif** : couvrir les frais nécessaires à la réalisation du parcours vers l'emploi.

Montant maximum de l'aide est de **500€**.  
**Qui est concerné** : Toute personne handicapée engagée dans une démarche d'insertion professionnelle quel que soit son statut professionnel.

##### • [Aide à l'adaptation des situations de formation en apprentissage](#)

## ETAPE 2 : La formation en apprentissage

### Suivre des adaptations

- Appuis et accompagnements proposés par l'Agefiph
  - Ressource Handicap Formation (RHF) : [Fiche descriptive ici](#)
- Plateforme de prêt de matériel / PPMO (uniquement en complément d'une PAS et pour une durée de 3 mois maximum )

### ➤ Aides et outils Agefiph en soutien

#### • Outils

- Guide pratique des adaptations en formation selon les différents types de handicap (outil de la RHF)
- Kit minimum d'accessibilité
- [Outil d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap](#) : Onglet « Réalisations »

Cet outil est accessible par les ateliers de professionnalisation proposés par la RHF – Informations [ici](#).

Cet outil est remis suite à la formation socle « devenir référent handicap » et à l'atelier de professionnalisation RHF – Retrouvez les dates de formation [ici](#)

#### • Aides financières spécifiques

- [Aide à l'adaptation des situations de formation en apprentissage](#)

- Aides à la compensation (technique, humaine, déplacement) :

- [Aide technique](#)
- [Aide humaine](#)

- [Aide aux déplacements](#)

- [Aide exceptionnelle au parcours de formation](#)

- [Aide au Parcours vers l'Emploi des personnes handicapés](#)

- Majoration du coût contrat d'apprentissage : [Guide majoration du coût contrat TH](#)

**Objectif** : compenser le handicap grâce à des moyens techniques ou humains afin de favoriser l'autonomie d'une personne handicapée dans son parcours vers l'emploi.

**Objectif** : favoriser le parcours vers l'emploi et la formation pour une personne handicapée ayant des difficultés à se déplacer.

**Objectif** : couvrir les dépenses d'équipements informatiques nécessaire à la continuité du cycle de formation.

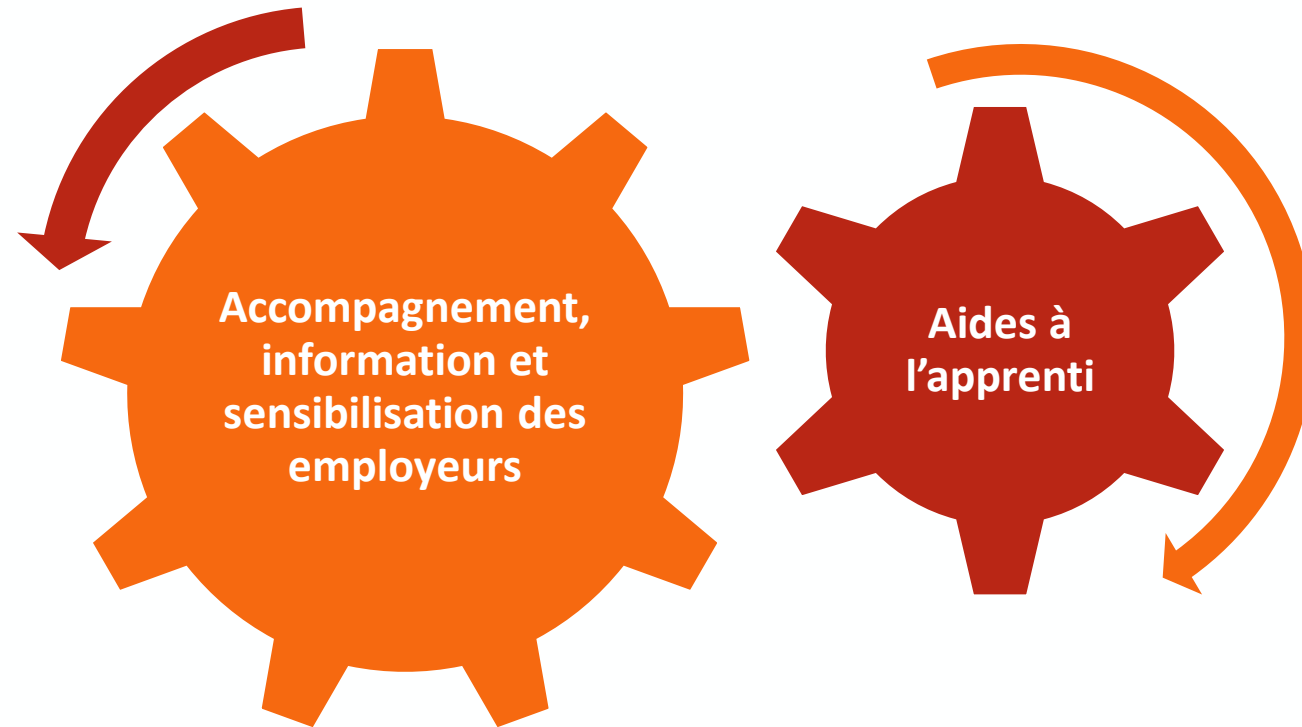
**Objectif** : couvrir les frais nécessaires à la réalisation du parcours vers l'emploi.

Montant maximum de l'aide est de 500€.

**Qui est concerné** : Toute personne handicapée engagée dans une démarche d'insertion professionnelle quel que soit son statut professionnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit : La création d'une majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis handicapés avec RQTH. Cette majoration s'applique pour tout apprenti dont la qualité de travailleur handicapé a été reconnue. Elle est financée par les OPCO dans la limite de 4000€

**ETAPE 3 :**  
L'accueil en  
entreprise



### ETAPE 3 : L'accueil en entreprise



Accompagnement,  
information et  
sensibilisation des  
employeurs

#### ➤ Appuis et accompagnements proposés par l'Agefiph

- **Ressource Handicap Formation (RHF)** : [Fiche descriptive ici](#)

- **Cap emploi** : [Contacts ici](#)

- Dans le cadre et dans les suites de la crise sanitaire, Cap emploi assure un accompagnement de veille afin de sécuriser l'emploi des personnes handicapées et de vérifier l'évolution du cadre de travail suite à la crise sanitaire est toujours compatible avec la situation de handicap : [Plus de détails ici](#)

- **Prestations d'Appui Spécifique (PAS)** : [Contacts](#) et [Descriptif](#)

- **Etudes préalable à l'aménagement des situations de travail / EPAAST**

- Prestation prescrite par Cap emploi, Pôle emploi ou les Missions locales

- [Contacts](#)

- Plateforme de prêt de matériel / PPMO (uniquement en complément d'une PAS et pour 3 mois maximum)

- Aides Agefiph en soutien

- [Aide à l'adaptation des Situations de Travail](#)

- [Aide à l'Accueil, l'Intégration et l'Evolution Professionnelle](#)

- [Aide majorée à la conclusion d'un contrat d'apprentissage](#)

- [Aide pour le maintien dans l'emploi des salariés handicapés](#)

- [RLH](#)

**ETAPE 3 :**  
L'accueil en  
entreprise



➤ **Aides financières spécifiques à l'apprenti**

- [Aide au déplacement en compensation du handicap](#)
- [Prothèses auditives](#)
- [Aide exceptionnelle à la mise en place du télétravail](#)

# Les informations pratiques et contacts



# Contact et dates de formation Ressource Handicap Formation (RHF)

## 1. Formation socle :

- 30 novembre et 1er décembre 2021
- 7 et 8 décembre 2021
- 15 et 16 décembre 2021.

## 2. Ateliers de professionnalisation

- 19 (journée) et 20 (matin) octobre,
- 15 (journée) et 16 (matin) novembre
- 25 (journée) et 26 (matin) novembre

Renseignements et modalités d'inscription :

[acceis@orange.fr](mailto:acceis@orange.fr)







# Vos contacts généraux

**Par mail :**

[occitanie@agefiph.asso.fr](mailto:occitanie@agefiph.asso.fr)

**Par téléphone :**

0 800 11 10 09 (numéro et service gratuit)  
du lundi au vendredi de 9h à 18h



# Contacts PAS (Prestations d'Appui Spécifique)

## Contacts Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS) - Occitanie

Prestations appui spécifiques PAS	Départements	Prestataire	Interlocutrices Agefiph	Prescripteurs (Prescription obligatoire)	Pour toute demande d'information :				
Handicap psychique	12/48/30/46	ADRH	Stéphanie DELABORDE	Service public de l'emploi: Pôle emploi, Cap Emploi, Mission locale	occitanie@agefiph.asso.fr				
	34-81	APSH34	Stéphanie DELABORDE						
	09/11/66	APAJH	Cécile LEGRAND						
	82/31/65/32	EHE	Cécile LEGRAND						
Handicap mental	12/48/30/46	ADRH	Stéphanie DELABORDE			Service public de l'emploi: Pôle emploi, Cap Emploi, Mission locale	occitanie@agefiph.asso.fr		
	34-81	APSH34	Stéphanie DELABORDE						
	09/11/66	APAJH	Cécile LEGRAND						
	82/31/65/32	APAJH	Cécile LEGRAND						
Handicap troubles cognitifs	tous les départements Occitanie	ASEI	Stéphanie DELABORDE					Service public de l'emploi: Pôle emploi, Cap Emploi, Mission locale	occitanie@agefiph.asso.fr
Handicap moteur	tous les départements Occitanie	APF	Cécile LEGRAND						
Handicap auditif	12-46-82-81-32-31-65-09	ARIEDA	Cécile LEGRAND						
	48-30-34-11-66		Cécile LEGRAND						
Handicap visuel	12-46-82-81-32-31-65-09	IJA	Cécile LEGRAND						
	48-30-34-11-66	FAF	Cécile LEGRAND						

# Contacts EPAAST

## (Etude préalable à l'aménagement des situations de travail)

- Responsables Agefiph Occitanie
  - Site de Toulouse : Jean-Yves PAHIN
  - Site de Montpellier : Didier PASSIEUX
- Prescripteurs : Cap emploi ([contacts référents alternance](#)), Pôle emploi, Missions locales
- Informations :
  - Par mail : [occitanie@agefiph.asso.fr](mailto:occitanie@agefiph.asso.fr)
  - Par téléphone : 0 800 11 10 09 (numéro et service gratuit), du lundi au vendredi de 9h à 18h

# Liens utiles

Liens utiles : <https://www.agefiph.fr/>

- Une vidéo de présentation générale de l'offre de services et des aides financières : <https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Actualites/La-nouvelle-offre-de-services-et-d-aides-financieres-de-l-Agefiph>
- Le guide de l'offre de service et des aides financières et des dépliants de présentation : <https://www.agefiph.fr/Professionnel/Offre-de-services-et-d-aides-financieres>
- Soutien au Plan de relance du gouvernement et le guide de présentation des mesures exceptionnelles #covid-19 : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/soutien-au-plan-de-relance-du-gouvernement-majoration-des-aides-lalternance-de>
- Comment solliciter les aides financières de l'Agefiph ? <https://www.agefiph.fr/Entreprise/Vos-obligations-et-demarches/Comment-solliciter-les-aides-de-l-Agefiph>



agefiph

soutir l'emploi  
aux personnes handicapées



agefiph

soutir l'emploi  
aux personnes handicapées



Plan régional  
d'insertion des  
travailleurs  
handicapés



# Apprentissage et Handicap : Jeu-dis Oui !

## Réseau des Référents Handicap en CFA

Occitanie

Septembre 2021